

CAPN des magasiniers le 7 novembre 2019

Pour une meilleure reconnaissance de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle des agents

Les commissaires paritaires CGT et SNASUB-FSU des Magasiniers des bibliothèques, réunis le 7 novembre 2019, déplorent que, dans de nombreux établissements trop de collègues ayant une grande ancienneté dans leur grade et de nombreuses années de service ne soient pas proposés au tableau d'avancement.

Il est inadmissible que tant de collègues puissent arriver à l'âge de la retraite sans avoir pu bénéficier d'une juste reconnaissance de leur expérience professionnelle et de leur implication dans leur travail.

Les taux d'avancementridiculement faibles (MAGP2C = 25% et pour les MAGP1C = 7%) contraignent l'ensemble des membres de la CAPN à se livrer aujourd'hui, et une nouvelle fois, à de petits calculs indécents.

Comme nous, les membres des CPE ont été mis devant des choix cornéliens pour tenter de définir les critères les plus justes entre ancienneté dans le corps, âge, proximité du départ en retraite. Mais il n'y a pas de justice face à la pénurie. Et ce malgré le PPCR (difficilement applicable avec de tels taux), qui prévoit le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler sa carrière sur au moins 2 grades qui permettra cette reconnaissance.

Pour une véritable reconnaissance de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle des agents nous commissaires paritaires CGT Ferc Sup, SNASUB-FSU demandons au minimum le doublement des taux d'avancements.